

A transmettre au service gestionnaire (Rectorat / DSDEN) au plus tard le 31 décembre 2020

ANNEE CIVILE 2020

Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020

Nom.....

Prénom.....

Grade.....

Discipline si enseignant :

Affectation.....

Numéro de sécurité sociale :

DOMICILE

Adresse.....

Code postal Ville

LIEU DE TRAVAIL

Adresse.....

Code postal Ville.....

Je soussigné (nom / prénom) atteste sur l'honneur

que j'utilise mon vélo personnel pour effectuer l'ensemble du trajet entre ma résidence personnelle et mon lieu de travail.

que j'effectue du co-voiturage entre ma résidence personnelle et mon lieu de travail et je conduis 1-2-3 personne(s) (entourer le nombre de personnes).

- De (lieu de départ) à (lieu d'arrivée)
- De (lieu de départ) à (lieu d'arrivée)
- De (lieu de départ) à (lieu d'arrivée)

que je suis passager d'un véhicule en co-voiturage pour effectuer le trajet entre ma résidence personnelle et mon lieu de travail.

- De (lieu de départ) à (lieu d'arrivée)

Je déclare que :

- j'ai utilisé mon vélo personnel ou ai pratiqué le covoiturage en tant que passager ou conducteur pour effectuer les déplacements domicile-travail au moins 50 jours entre le 11/05/2020 et le 31/12/2020.
- je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction;
- je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transports entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail pour la période pour laquelle je demande le forfait mobilité durable ;

Je suis informé(e) que si je perçois actuellement l'indemnité de remboursement des frais de transport domicile-travail, celle-ci me sera retenue depuis le 11/05/2020 et je percevrai la somme de 100 euros en un versement unique.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés.

Je m'engage à fournir tout justificatif réclamé par l'administration à tout moment de l'année.

L'administration se réserve le droit de vérifier cette déclaration avec :

- le contrôle des factures d'achat, d'assurance ou d'entretien pour un vélo,
 - le contrôle des relevés de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) provenant d'une plateforme de covoiturage, l'attestation de la personne conduisant / transportée, le contrôle de son identité ou encore l'attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr>) en cas de co-voiturage.
-

Fait à :, le :

Signature de l'agent

Faussees déclarations : toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application de l'une des sanctions disciplinaires prévues au titre V du statut général des fonctionnaires, voire de sanctions pénales (loi n°68-690 du 31 juillet 1968).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière des agents publics. Sont destinataires des données les services gestionnaires du Rectorat de Strasbourg et les services payeurs de la Direction Générale des Finances Publiques. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à votre service gestionnaire au Rectorat de l'académie de Strasbourg – 6 rue de la Toussaint – 67975 Strasbourg Cedex 9